



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Le 18 octobre 2023

Monsieur le directeur régional, président du CSA,

La loi 3DS constitue une loi fourre-tout de désorganisation du service public et de réduction de la fiscalité nationale assis sur les revenus et les bénéfices. Elle a taillé dans les moyens attraités au logement et à l'aménagement, désorganisé l'animation Natura 2000 et elle s'attelle maintenant à déstructurer la gestion du réseau routier national. Tout cela est opéré selon une logique implacable de réduction de l'action de l'État, avec en perspective l'abandon d'un certain nombre de missions et le transfert dans un second temps au privé pour les actions les plus rentables. Dans ce contexte, les agents en charge de ces missions ne sont ni écoutés, ni informés correctement. Il est temps de mettre fin aux conséquences que cette nouvelle réforme pourrait avoir !

En ce qui concerne la gestion du réseau routier national, nous demandons qu'il soit renoncé aux expérimentations en cours. Nous restons opposés à la poursuite du démantèlement de notre DREAL qui selon l'annonce de la direction lors du dernier CSA annonçait un impact envers 45 agents de ses services dont MAP et CPPC pour qui la manœuvre est déjà en cours.

En tant que représentants du personnel de la DREAL, nous avons exprimé unanimement et sans détour notre opposition à cette expérimentation. Nous avons dénoncé le fait que cette convention présentée à l'occasion du CSA du 9 octobre 2023 est totalement vide. Ce vote s'inscrit en totale cohérence et solidarité avec les votes et les motions de nos collègues travaillant en DIR.

Vous avez apporté peu de réponses tant sur les effectifs que sur les modalités et les garanties liées à cette expérimentation, lors de cette instance du CSA ainsi que via la note transmise en amont du CSA reconvoqué du 18 octobre 2023. Aucune garantie n'est accordée dans la durée sur les financements et les niveaux de services, non plus qu'en ce qui concerne la cohérence d'itinéraire routier, ce qui risque de porter préjudice non seulement aux agents, mais aussi aux usagers et aux contribuables. Cependant, vous osez nous présenter à nouveau la même convention, toujours aussi vide, toujours aussi inutile ! C'est là une forme de mépris des représentants du personnel, des agents concernés et de manière plus générale du service public.

Malgré l'ensemble des éléments à charge qu'en tant que représentants du personnel nous avons soulevés lors du CSA du 9 octobre 2023, vous avez refusé de vous exprimer sur l'opportunité de cette expérimentation dans le contexte d'octobre 2023. Vous avez finalement indiqué que votre objectif était de limiter au maximum les modifications et les impacts sur le mode de fonctionnement.

**VOUS FAITES UNE ERREUR GRAVE SI VOUS NE RENONCEZ PAS IMMÉDIATEMENT A CETTE EXPÉRIMENTATION
ET SI VOUS SIGNEZ CETTE CONVENTION COMPLÈTEMENT VIDE, VOUS PRENDREZ LA RESPONSABILITE D'EXPOSER
L'ÉTAT, LA DREAL, LE SERVICE PUBLIC, LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL ET LES CONTRIBUABLES !**

Nous refusons en tant que représentants du personnel de participer plus longtemps à cette mascarade et à cette parodie de consultation des instances !

Aussi, nous ne siégerons pas au comité social d'administration reconvoqué ce jour.

Les représentants du personnel de la DREAL AURA